

1001337501

DATE DEPOT :	2010-02-11
NUMERO DE DEPOT :	13375
N° GESTION :	1954B10765
N° SIREN :	542107651
DENOMINATION :	GDF SUEZ
ADRESSE :	16-26 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/01/20
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL

54 B 10765

GDF SUEZ

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
11 FEV. 2010
N DE DEPOT 1337

Société Anonyme au capital de 2 259 627 708 euros

Siège social : 16-26 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 20 janvier 2010

EC 2011/10 AU
06 2011/10

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL n° 726

Étaient présents :

M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
M. Jean-François CIRELLI, Vice-Président, Directeur Général Délégué
M. Albert FRERE, Vice-Président
M. Edmond ALPHANDERY, Administrateur
M. Jean-Paul BAILLY, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Olivier BOURGES, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. René CARRON, Administrateur
M. Etienne DAVIGNON, Administrateur
M. Ramon FERNANDEZ, Administrateur
M. Pierre GRAFF, Administrateur
M. Pierre MONGIN, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
M. Patrick PETITJEAN, Administrateur
Mme Gabrielle PRUNET, Administrateur
M. Thierry de RUDDER, Administrateur
Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateur

M. Richard GOBLET d'ALVIELLA, Censeur
M. Philippe LEMOINE, Censeur

Mme Florence TORDJMAN, Commissaire du gouvernement

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 28/01/2010 Bordereau n°2010/303 Case n°27 **Ext 1304**
Enregistrement : 500 € **Pénalités :**
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

Yvonne FONTANEAU
Agente Administratif principale des impôts

M. Dirk BEEUWSAERT, Directeur Général Adjoint
M. Yves COLLIOU, Directeur Général Adjoint
M. Jean-Marie DAUGER, Directeur Général Adjoint
M. Gérard LAMARCHE, Directeur Général Adjoint
M. Yves de GAULLE, Secrétaire Général

.....

M. Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
M. Pascal PLOCQUE, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 15 h 25 sous la présidence de M. Gérard MESTRALLET.

Le Président présente les excuses de MM. Jean-Louis BEFFA, Pierre-Franck CHEVET, Paul DESMARAIS Jr, Jacques LAGARDE et Mme Anne LAUVERGEON, Administrateurs ainsi que de M. Eric DULON, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Il précise que les cinq Administrateurs absents ont donné mandat pour être représentés à la présente séance.

.....

II. CONSTATATION DU MONTANT DU CAPITAL DE GDF SUEZ AU 31 DECEMBRE 2009

M. Yves de GAULLE rappelle qu'il appartient au Conseil de constater le nombre et le montant nominal des actions émises par GDF SUEZ entre le 1er juillet et le 31 décembre 2009 et résultant de la levée d'options de souscription d'actions.

Le Conseil constate que, pendant cette période, 1.348.559 actions nouvelles de 1 euro nominal ont été souscrites par levée d'options de souscription d'actions provenant de 4 plans différents.

Le prix d'émission, après ajustement, des actions nouvelles ainsi créées est de :

- EUR 15,71 pour 131.794 actions (plan du 20 novembre 2002)
- EUR 12,39 pour 303.650 actions (plan du 19 novembre 2003)
- EUR 16,84 pour 701.070 actions (plan du 17 novembre 2004)
- EUR 22,79 pour 212.045 actions (plan du 9 décembre 2005)

Ces souscriptions représentent une valeur d'émission totale de EUR 22.471.231,59 correspondant à un prix de souscription moyen de EUR 16,66.

En conséquence, le capital social est augmenté de EUR 1.348.559 par émission de 1.348.559 actions nouvelles de 1 euro nominal, créées jouissance du 1er janvier 2009, entièrement libérées, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et entièrement assimilées aux actions anciennes.

Le capital est donc porté de EUR 2.259.627.708 à **EUR 2.260.976.267.**

La différence entre la valeur d'émission des actions EUR 22.471.213,59 et leur valeur nominale EUR 1.348.559 constitue une prime d'émission de

EUR 21.122.672,59 qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront le droit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Modification des statuts

En conséquence de la constatation qui précède, le Conseil décide :

- de modifier le 1er paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la façon suivante :

"ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.260.976.267 euros. Il est composé de 2.260.976.267 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées. "

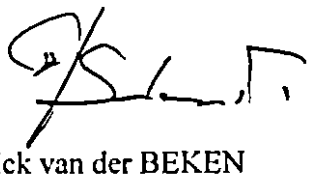
- de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

.....

Fait à Paris, le 27 janvier 2010

Certifié conforme,

Le Secrétaire du Conseil d'administration,



Patrick van der BEKEN